

## REUNION DE CONSEIL DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un Février à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Michel VIIGNERON, Mme Line DUSSAULD, MM Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Bernard GAILLARD, Sébastien NAISSANT, Cédric TEXIER,

Absent excusé : MM. Serge NICOU, Mmes Lucie DODIN, Maria TEN BRUMMELHUIS.

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

### Ordre du Jour :

- 1) PLU,
- 2) Logement communal,
- 3) Tarif Salle des Fêtes,
- 4) Questions Diverses.
  - a. Défibrillateurs
  - b. Carrefour Redhueil
  - c. Taxe LGV Bordeaux-Toulouse
  - d. Buse Ets SALLEBERT

### **1 – PLU**

La CDCHS envisage de prendre en charge une partie des frais pour l'élaboration des PLU des petites communes.

Les communes ne devraient payer que 13 500 € HT. La CDCHS va donc investir environ 500 000 € pour diminuer les frais des petites communes

L'élaboration du PLU va certainement durer 3 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour que la commune reste dans la procédure de création d'un PLU.

Si le délai est suffisant, M. le Maire informera le conseil des différentes réunions concernant l'élaboration du PLU.

### **2 – Logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal est libre.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- **DECIDE** de louer le logement communal numéro 5, à compter du 1 Mars 2023
- **FIXE** le prix de la location à 300 € par mois, ce prix sera indexé sur la variation de l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (soit 137,26) et révisé au 1<sup>er</sup> Janvier 2025
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer un contrat de location qui respectera les dispositions de la Loi n° 89.462 du 6.07.1989 et ces modifications.
- **DECIDE** qu'un dépôt de garantie égal à UN mois de location mensuel (soit 300 €) sera demandé au locataire avant son entrée dans les lieux et restitué conformément à l'article 22 de la Loi ci-dessus citée

### **3 – Tarif Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la salle des fêtes comme indiqué ci-après :

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES	HABITANT MERIGNAC	HORS COMMUNE
	Eté et Hiver Du 01/01 au 31/12	Eté et Hiver Du 01/01 au 31/12
Du Vendredi 18H au Lundi 12H	80 Euros	150 Euros
Une journée supplémentaire	30 Euros	40 Euros

#### TARIF DE LOCATION AUX ASSOCIATIONS MERIGNACAISES

Les associations dont le siège social est situé sur la commune de MERIGNAC (17), auront droit, à la gratuité, pour la location de la salle des fêtes, uniquement :

- Deux jours par an
- Plus, les trois jours de la fête communale, le 1<sup>er</sup> week-end de septembre.

Pour toutes locations supplémentaires, elles devront payer le même tarif que les habitants de la commune de MERIGNAC (17)

#### CAUTION

Une caution de 1 000 € (mille euros) sera demandée au locataire lors de la location, elle sera restituée, une semaine après la location si le responsable de la salle n'a constaté aucune dégradation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les modifications des tarifs de la salle des fêtes à compter du 01 Mars 2023.

#### 7 - Questions Diverses

Toutes les communes qui ont été contactées, ont acheté un défibrillateur plutôt que le louer.

Concernant le Carrefour chez Redhueil, il est prévu de faire une saigné pour évacuer l'eau avant leur entrée. La réfection de la route est prévue pour 2024.

La taxe LGV Bordeaux-Toulouse concerne toutes les communes à moins d'une heure de la gare de Bordeaux. Cette taxe servira à participer à la construction de la LGV Bordeaux-Toulouse.

Une brigade de 7 gendarmes va être créée à Montlieu la Garde. Habitat 17 va gérer la construction.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide de ne pas participer à l'installation des buses devant chez Ets Sallebert.

La Commission des chemins va se réunir le jeudi 2 Mars 2023 à 9h, pour voir les travaux à faire pour le budget 2023.

Le vieux piano de cuisson de la salle des fêtes va être apporté à la déchetterie.

Fin de séance à 20h00

Philippe MENNEGUERRE

Michel VIGNERON

Line DUSSAULD

Sébastien NAISSANT

Serge NICOU

Jean-Pierre VIAUD

Absent Excusé

Yannick GARDRAT

Lucie DODIN  
Absente Excusée

Bernard GAILLARD

Cédric TEXIER

Maria TEN BRUMMELHUIS  
Absente Excusée